



Agriculture, sécurité alimentaire et développement rural au Sénégal

L'agriculture, si elle ne rapporte pas beaucoup au pays, occupe la majorité de la population et la totalité dans les zones rurales (70% des Sénégalais sont cultivateurs ou éleveurs). Ainsi, sur onze millions d'habitants plus de cinq habitent en zone rurale. Sur les 200.000km² du pays, plus de 80.000 sont directement et en permanence consacrés à l'activité agricole, et près de 60.000 à l'activité pastorale. Cette agriculture ne permet néanmoins pas de nourrir l'ensemble de la population et le Sénégal importe hélas encore la plus grande partie de son riz .

De plus, au Sénégal, le secteur agricole est largement dominé par des exploitations de type familial qui concentrent plus de 95% des agriculteurs du pays. Les 5% restant sont constitués de quelques gros producteurs avec des superficies plus importantes et des moyens de plus en plus modernes : il s'agit généralement des producteurs appartenant aux grandes familles religieuses et traditionnelles. Et comme le note le PNDA - Programme National de Développement Agricole (2005), « à côté d'une agriculture familiale polyvalente émerge une agriculture moderne basée sur une logique d'investissement et de recherche de rentabilité des capitaux mis en œuvre. Ces exploitations sont essentiellement présentes dans les zones périurbaines et les zones irriguées à maîtrise d'eau, elles emploient 1% de la population active et contrôlent 5% des terres agricoles ».

Source : FAO

La sécurité alimentaire

Selon la FAO la sécurité alimentaire se définit comme l'accès de tous à une alimentation suffisante et équilibrée. Dans cette acception on considère que la sécurité alimentaire comporte quatre volets indissociables: la disponibilité, la stabilité des approvisionnements, l'accessibilité et la qualité nutritionnelle de l'alimentation. Le Sénégal fait face à une progression lente mais régulière de l'insécurité alimentaire de certains groupes démunis de la population. La hausse des prix des denrées alimentaires, suite à la dévaluation du franc CFA (1994), a entamé un peu plus le pouvoir d'achat déjà faible des ménages. Les ménages pauvres, qui consacraient déjà 70% de leurs revenus à l'alimentation, ont été amenés à réduire davantage leur ration alimentaire tant sur le plan quantitatif que qualitatif.

Source : FAO



L'Afrique est depuis le siècle dernier le continent le plus dépendant du point de vue de l'alimentation : 30% de la population y souffre de la faim. La faim chronique et la malnutrition y sont des conséquences graves depuis des générations sur la santé mentale et physique de millions d'Africains, ainsi que sur les performances de tout ordre. Les causes de la faim et de la malnutrition en Afrique sont connues. Il s'agit d'abord des déficits alimentaires conjoncturels et parfois cycliques liés aux variabilités du marché mondial de certaines céréales d'importation auxquelles les pays sont surexposés et à l'irrégularité des saisons pluviales dont dépendent les productions dans beaucoup de régions africaines.

Source : Courrier international



POLITIQUE AGRICOLE ET DE SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

Stratégie du Gouvernement en matière de sécurité alimentaire

Le développement agricole est une priorité du Gouvernement pour atteindre la sécurité alimentaire et lutter contre la pauvreté tout en assurant les conditions d'un développement durable. Les objectifs et politiques de développement poursuivis sont contenus dans le 9ème Plan (1996-2001), le Document d'Orientation Stratégique et le Plan Stratégique Opérationnel pour le développement du secteur agricole. Les orientations relatives au désengagement de l'Etat, à la privatisation de l'économie agricole et rurale, à la restructuration des administrations et des entreprises publiques, à la responsabilisation des organisations de producteurs et à la libéralisation des prix et des marchés ont été confirmées.

Les principaux axes qui sont issues de ces orientations sont :

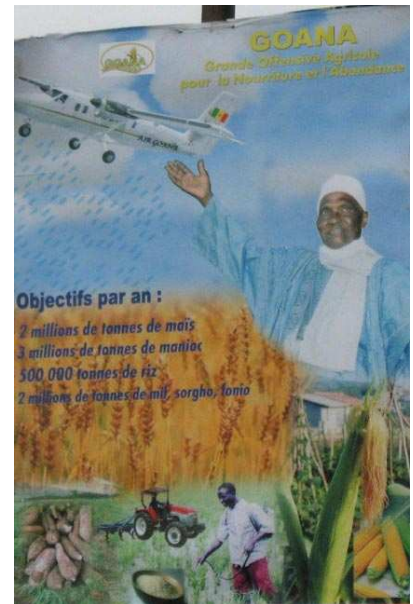
- renforcer les capacités de tous les acteurs, particulièrement des organisations de producteurs et des collectivités locales pour en faire les principaux gestionnaires de l'économie agricole;
- appuyer le développement de l'investissement privé dans la production agricole afin de favoriser un approvisionnement efficace des producteurs en intrants, en services vétérinaires et conseil agricole;
- consolider l'adaptation du crédit agricole aux conditions d'exploitation de l'agriculture paysanne et des exploitations familiales.

Le cadre institutionnel de la stratégie de sécurité alimentaire est actuellement bien défini : le Conseil national de sécurité alimentaire, regroupant sous l'autorité du Premier Ministre, l'ensemble des acteurs, assure les fonctions d'orientation, de suivi et de contrôle de la politique et des programmes, tandis que la préparation des programmes, leur financement et leur mise en œuvre associent les ministères techniques, les organisations paysannes et les collectivités locales et ce, en respectant les rôles dévolus à chaque acteur et les conditions-cadre d'intervention définies dans les orientations stratégiques de développement du secteur agricole.

Le Sénégal participe au PSSA, Programme spécial de sécurité alimentaire

Le PSSA a été lancé par la FAO en 1994 comme un programme phare qui lui permettrait d'aider les pays membres en développement à supprimer l'incidence de la faim et de la malnutrition. Au Sénégal, le PSSA a été initié en 1995 par une phase pilote en Casamance et dans les zones situées le long du Fleuve Sénégal. Il a impliqué dès le départ les Organisations Paysannes (OP) dans la conception et la mise en œuvre de ses activités. En 1997, au travers de l'ASPRO-DEB, qui est une organisation paysanne faîtière, le PSSA s'est étendu sur 18 sites couvrant presque toutes les régions du pays. Bâti autour des axes relatifs à i) la maîtrise de l'eau, ii) la diversification, iii) l'analyse des contraintes. En 2001, le PSSA, couvre 318 villages dans les 10 Régions (avec plus de 630 activités productives dans les différentes composantes) et 43 sites urbains pour les micro-jardins.

Pour aller plus loin : <http://www.fao.org/spfs/le-pssa/fr/>



La Grande Offensive Agricole pour la Nourriture et l'Abondance (GOANA) est une initiative lancée le 18 avril

2008 par le président Abdoulaye Wade qui vise à mettre fin à la dépendance alimentaire du Sénégal. Il prévoit, en l'espace de six mois et à partir du mois d'octobre 2008, une production de deux millions de tonnes de maïs, trois millions de tonnes de manioc, 500 000 tonnes de riz et deux millions de tonnes pour les autres céréales (mil, sorgho, fonio). Pour l'élevage, les objectifs portent sur une production de 400 000 millions de litres de lait et 435 000 tonnes de viande. Son coût est estimé à 344 milliards de francs CFA.

Source : www.au-senegal.com
Cf. L'agriculture sénégalaise

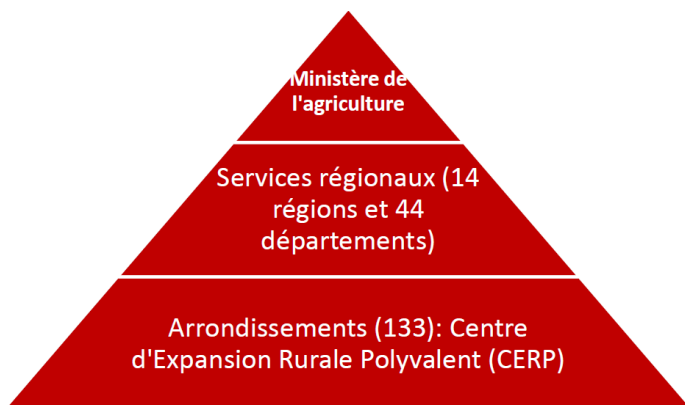
LA DÉCENTRALISATION ET LE DÉVELOPPEMENT RURAL

Formes de la décentralisation et élaboration des politiques agricoles et de développement rural

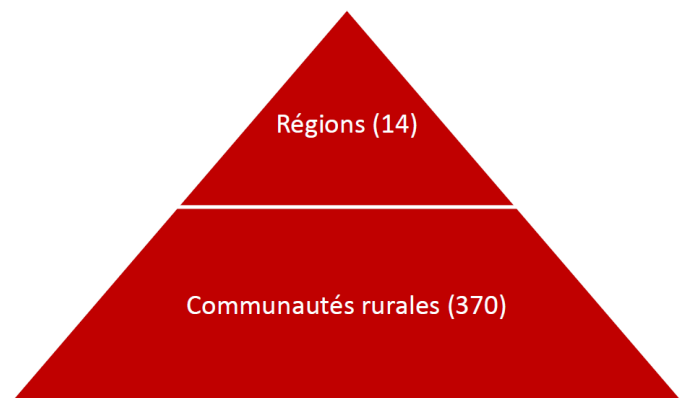
Au Sénégal, la première décennie d'indépendance est marquée par un interventionnisme systématique de l'Etat en matière d'encadrement du monde rural. Cette option n'ayant pas entraîné les résultats escomptés, des réformes d'envergure ont été engagées à partir de 1984 avec la Nouvelle Politique Agricole (NPA) ainsi que la mise en œuvre du Programme d'Ajustement du Secteur Agricole (PASA). Avec l'évolution du processus de la décentralisation, le monde rural devient le champ d'intervention de l'administration centrale et déconcentrée et des collectivités locales décentralisées. Plusieurs ministères ont vocation à intervenir dans le monde rural : Ministères en charge de l'Intérieur, de l'Environnement et de la Protection de la Nature, de l'Hydraulique, et surtout le Ministère de l'Agriculture. L'administration territoriale déconcentrée (Gouverneurs, Préfets, Sous Préfets et Chefs de village) représente l'Etat dans les régions, départements, arrondissements, et villages. Quant aux collectivités locales décentralisées, elles sont au nombre de deux en milieu rural : la communauté rurale qui constitue la communauté de base et la région. Elles sont dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière et s'administrent librement par des conseils élus (exemple: le Conseil rural pour la communauté rurale).

Source : FAO

Administration centrale et déconcentrée



Administration décentralisée



Le CERP : il assure la coordination de toutes les activités techniques dans la communauté rurale. Il est la structure de l'Etat la plus proche des populations rurales. On y retrouve un ensemble d'agents de développement (eaux et forêts, élevage, planification et formation).

Le transfert de compétences

Neuf secteurs sont transférés et répartis entre les collectivités territoriales. Il existe cependant certaines missions qui n'ont pas été transférées. Le législateur n'a pas prévu dans les compétences transférées certains domaines pour le développement local comme l'agriculture, l'élevage, la pêche, le tourisme et l'hydraulique villageoise rurale.

Ainsi, au Sénégal, le développement rural et le développement agricole en particulier sont encore un domaine relevant de la responsabilité de l'Etat central, même si la gestion des ressources naturelles est désormais, pour l'essentiel, régentée par les collectivités décentralisées (Région, Commune, Communauté rurale). Ce pilotage national de la politique agricole peut se justifier si l'on prend en compte le fait que le pays est à vocation essentiellement agricole et est de surcroît dépendant des importations sur le plan alimentaire. Le domaine rural est donc un domaine d'importance stratégique majeur, tant pour la stabilité sociale que pour la recherche de l'équilibre des indices macroéconomiques.

Source : Green Sénégal

Créée en 1999 dans le cadre du programme PSAOP (Programmes de Services Agricoles et Organisations de Producteurs) de la Banque Mondiale, l'**ANCAR (Agence Nationale de Conseil Agricole et Rural)** a pour vocation de piloter le conseil agricole et rural sur tout le territoire du Sénégal. Elle développe un système de conseil agricole décentralisé, travaillant au service des OP (Organisations de Producteurs) à travers une approche participative basée sur le partenariat et fondée sur la demande des producteurs. Son objectif est d'établir un service de conseil agricole et rural comptable de résultats vis à vis des producteurs et répondant à leurs besoins à travers des arrangements contractuels. Pour cela, l'ANCAR s'appuie sur une direction générale légère et des directions régionales autonomes disposant d'équipes présentes au niveau arrondissement et communauté rurale.



Source : Inter-réseaux développement rural

La Loi d'orientation agro-sylvo-pastorale (Loasp)

Le Sénégal s'est doté au printemps 2004 d'une Loi d'Orientation Agro-Sylvo-Pastorale (LOASP) qui constitue le cadre de développement de l'agriculture sénégalaise pour les 20 prochaines années et dont l'objectif est d'asseoir le développement rural sur une exploitation agricole familiale à moderniser, tout en promouvant l'entrepreneuriat agricole. La loi d'orientation agro-sylvo-pastorale constitue la base de l'élaboration et de la mise en œuvre de programmes opérationnels tels que le **Programme National de Développement Agricole (PNDA)**, le **Plan d'Action Forestier du Sénégal (PAFS)** et le **Plan National de Développement de l'Élevage (PNDE)**.

Source : Rédev



Des réformes structurelles à la Loasp

En 1984 la mauvaise situation du secteur agricole (baisse du revenu des agriculteurs, mauvaises récoltes successives, etc.) conduit à la tenue d'états généraux du secteur agricole, aboutissant à la mise en place d'une Nouvelle politique agricole (NPA, 1986). La situation économique du pays s'étant encore dégradée, les PAS (Politiques d'ajustement structurel) sont mises en place dès 1992. Pour le secteur agricole, la PASA (Politique d'ajustement secteur agricole) est mise en œuvre via la Lettre de politique du développement agricole (LPDA) en avril 1995. Le désengagement de l'état initié par la NPA est largement approfondi par la LPDA.

En 1997, le secteur agricole est libéralisé, mais les résultats sont peu probants. En outre, l'intégration du secteur agricole sénégalais libéralisé sur le marché mondial et l'autonomie plus importante des agriculteurs font apparaître le manque de formation des professionnels agricoles. A partir de 1999, la Stratégie nationale de formation agricole et rurale (SNFAR) est mise en place et définit des objectifs à atteindre à l'horizon 2015 :

- 1/ accès à l'éducation de base et à l'alphabétisation en milieu rural,
- 2/ répondre aux besoins de formation professionnelle des ruraux dans tous les domaines.

A partir des années 2000, les crises agricoles se succèdent; les pouvoirs politiques mettent alors en place une nouvelle approche, plus globale, des questions agricoles afin de replacer l'agriculture comme vecteur initial d'une croissance forte et durable. Surtout, les organisations professionnelles agricoles, et notamment le Conseil national de concertation et de coopération des ruraux (CNCR), exigent une nouvelle loi agricole. La Loi d'orientation agro-sylvo-pastorale de 2004 donne une orientation stratégique globale pour l'agriculture sénégalaise sur un horizon de 20 ans, orientation fondée sur le renforcement des exploitations familiales. La Loasp remplace l'ensemble des politiques agricoles sectorielles au Sénégal. Dans le même temps, les logiques d'intégration régionale se mettent en place et la Loasp se couple, en grande partie, plutôt bien à la Politique agricole (PAU) de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA).

La Loasp, négociée en concertation importante avec les OPA (Organisations Professionnelles Agricoles), fixe différents objectifs:

- réduire de la pauvreté
- assurer la sécurité et la souveraineté alimentaire
- mettre en place d'une réforme foncière

Source : inter-réseaux / développement rural

Le Conseil National de Concertation et de Coopération des ruraux.

Créé en 1997, le CNCR regroupe les principales fédérations paysannes et de producteurs du Sénégal. Il en organise la concertation et la coopération. A ce titre, il est désormais un partenaire privilégié vis-à-vis des pouvoirs publics, des organisations internationales et des autres acteurs du développement. La finalité du CNCR est de contribuer au développement d'une agriculture paysanne qui assure une promotion socio - économique durable des exploitations familiales. Le CNCR regroupe actuellement 26 fédérations ou unions paysannes.

Source : Roppa



L'ACCAPAREMENT DES TERRES ET LA QUESTION FONCIÈRE

L'accaparement des terres : le phénomène inquiète la société civile. La ruée des terres sur le plan mondial n'a pas épargné le Sénégal où des paysans sont dépossédés de leurs surfaces cultivables au profit de promoteurs qui n'ont, jusqu'ici, respecté aucun de leurs engagements, comme ce fut le cas dans la communauté rurale de Diokoul, dans la région de Louga.



Au Sénégal, 16,45 % des surfaces cultivables sont déjà attribuées à dix-sept privés, dont sept étrangers. C'est ce qu'a révélé courant février Amadou Kanouté, Directeur exécutif de l'Institut pour la citoyenneté, les consommateurs et le développement (Cicodev www.cicodev.org) qui dit s'être basé sur les résultats d'études non exhaustives.

Selon le Directeur exécutif du Cicodev, les études révèlent qu'en tenant compte des autres menaces sur les terres cultivables comme la salinisation, l'érosion côtière, l'éboulement en sable dunaire, la pression démographique, entre autres, il est à craindre pour la sécurité alimentaire du pays.

Si le phénomène n'est pas encadré, si l'on ne met pas en place des mécanismes pour qu'il puisse servir aussi bien l'Etat, les populations et les consommateurs, nous allons nous retrouver dans une situation où toutes les terres cultivables de ce pays vont être entre les mains des privés.

Ainsi, au vu de toutes les conséquences néfastes que l'accaparement des terres cultivables engendre, Cicodev Afrique exhorte le gouvernement du Sénégal à faire un moratoire sur les acquisitions de terres à grande échelle.

Source : Afrique en ligne



Au Sénégal, si l'accaparement des terres par des multinationales ou particuliers étrangers est plus visible parce que portant sur des centaines d'hectares, le phénomène est avant tout imputable à des propriétaires terriens locaux.

Dans la communauté rurale de Keur Mousa, à une soixantaine de kilomètres de Dakar, quelques marabouts puissants ont pu mettre aisément la main sur des terres que les talibés, leurs disciples, leur ont cédé par « dévotion ». Ces champs, où poussent haricots verts, pastèques et aubergines, sont cultivés gratuitement par des fidèles qui espèrent contribuer au prestige de leur confrérie, ou par des femmes payées 2,30€ par jour, ce qui ne suffit même pas au repas d'une famille nombreuse.

Source : Alliance Sud

Les deux principales causes de l'accaparement des terres au Sénégal :

- *le développement du programme d'agro-carburant de première génération (maïs, huile de palme, huile de colza),*
- *la production alimentaire par des investisseurs publics et privés, nationaux ou étrangers pour exportation (exemple: culture du sésame par les Chinois).*

Pour aller plus loin :

L'accaparement des terres et le Sénégal est au sommaire du N°24 d'Altermondes, décembre 2010

La question du foncier

Au Sénégal, il existe plusieurs lois sur le domaine foncier : les lois sur le domaine national (domaine de l'Etat) et la décentralisation foncière pour les collectivités locales. Le Sénégal a adopté en 1964 une loi sur le domaine national. Pour les zones rurales, la loi a supprimé les droits coutumiers des lignages et des familles sur les terres qu'ils détenaient. Les terres du domaine national sont détenues par l'Etat, devenant la propriété de la nation.

Ainsi, avec le régime du domaine national, les paysans ne sont propriétaires ni des terres qu'ils occupent à usage d'habitation, ni de celles qu'ils cultivent pour la satisfaction de leurs besoins. Cette exclusion réelle des paysans de la propriété terrienne est source de nombreuses difficultés.

Source : www.lagazette.sn

Le Sénégal a organisé le Forum international du Dakar agricole les 18 et 19 avril 2011 sur les thèmes de la régulation des marchés agricoles et de la gouvernance mondiale.

Cet évènement était organisé dans la perspective de répondre aux questions fondamentales actuellement posées à la communauté internationale :

- Selon quels principes peut-on réguler les marchés agricoles afin de prévenir les crises alimentaires et éviter les crises agricoles à répétition?
- Quels instruments de pilotage et de coopération internationale mettre en œuvre pour améliorer la sécurité alimentaire et lutter contre la pauvreté?
- Sur quelles bases créer une nouvelle gouvernance mondiale qui fera de l'agriculture, de l'alimentation et de la préservation de l'environnement une priorité majeure?



Source : Momagri
www.dakar-agricole.org

Les premières conclusions du Dakar agricole

Le forum agricole organisé à Dakar, sous l'égide du chef de l'Etat sénégalais, préconise des mesures urgentes de régulation des prix des produits agricoles. Des experts agricoles, des chercheurs, des représentants de quelque 40 pays d'Afrique, d'Asie, d'Europe et des Amériques, des délégués d'organisations paysannes et d'associations de consommateurs ont pris part à ce forum dénommé Dakar Agricole. Ils ont suggéré "l'adoption, avant tout, de mesures urgentes de régulation des prix des principaux produits agricoles". Les participants du Dakar Agricole estiment que prendre des "mesures urgentes de régulation" de ces prix-là "n'est possible que dans le cadre de la création d'une organisation centrale de gouvernance mondiale de l'agriculture". Aussi sont-ils "unanimes à considérer que le libre jeu des forces du marché ne peut, seul, assurer un prix rémunérateur aux agriculteurs". Ils demandent "au G-20 Agricole, qui va se réunir en France en juin, de [...] mettre en place une organisation mondiale chargée de la gouvernance de l'agriculture siégeant en Afrique, avec la mission principale de procéder à la régulation des prix des matières premières agricoles". Le forum agricole de Dakar, dont la première édition a eu lieu en 2005, préconise de "définir des actions stratégiques durables avec effets directs sur la production des pays en développement : amélioration de la structure des sols, politique de l'eau, accès à des semences sélectionnées et des engrais aux fins de résorption des différentiels de productivité d'un continent à l'autre, par une véritable stratégie d'investissement". Les participants ont demandé au chef de l'Etat sénégalais de "porter" ces propositions auprès "des instances régionales, continentale et internationale", à savoir la CEDEAO, l'Union africaine (UA), l'ONU, le G-8 et le G20, "en vue de leur mise en œuvre effective".

Source : All-africa

Troubles au Sénégal

Depuis plusieurs mois déjà éclatent de part et d'autre du Sénégal des manifestations. Le pays est sujet à de fortes tensions sociales. Les coupures d'électricité pèsent sur la population comme sur l'économie et cela à un an des élections présidentielles auxquelles Abdoulaye Wade a annoncé se re-présenter pour la troisième fois. Le 19 mars dernier, de nombreux Sénégalais ont choisi de descendre dans la rue pour manifester leur mécontentement face au pouvoir en place. Date symbolique puisqu'il s'agissait alors de l'anniversaire de l'alternance du 19 mars 2000 et de l'accession au pouvoir d'Aboulaye Wade. Quelques heures avant les manifestations, le gouvernement avait dénoncé « un complot ». Le procureur de Dakar avait en effet « décidé de tuer dans l'œuf le complot visant à la réalisation d'un coup d'Etat en procédant à l'interpellation d'individus identifiés comme membres du complot ». Ceux-ci ont cependant été remis en liberté lundi 21 mars. Ceci n'a pas empêché la population de manifester son mécontentement sans violence.

Source : Jeune Afrique



Brèves

📍 G20 agricole en France en juin

Le G20 agricole aura lieu en juin et sera présidé par la France.

📍 Agriculture et environnement à Dakar en mai

Promouvoir une production agricole, respectueuse de l'environnement et qui préserve la santé humaine et animale dans le contexte de protection phytosanitaire existant dans nos pays. C'est la préoccupation de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (Fao) qui organise du 2 au 6 mai une réunion sous-régionale sur la "Mise en Œuvre de la Convention de Rotterdam : Identification des éléments d'un plan d'action ou d'une stratégie nationale" à Dakar.

Pour aller plus loin...

- RPCA (réseau de Prévention des crises Alimentaires) : www.food-security.net
- FAO : www.fao.org
- Site du Ministère de l'agriculture sénégalaise : www.agriculture.gouv.sn
- Conseil national de concertation et de coopération des ruraux : www.cncr.org
- Conférence des ministres de l'agriculture de l'Afrique de l'ouest et du centre : www.cmaoc.org
- Programme détaillé de développement de l'agriculture africaine : www.caadp.net
- Site d'actualités : www.seneweb.com

Revue de presse sénégalaise

📍 L'IFPRI (Institut international de recherche sur les politiques alimentaires) a choisi le Sénégal pour élargir son bureau régional pour l'Afrique de l'ouest et du centre. L'objectif est d'intensifier les efforts pour lutter contre la pauvreté et la faim.

📍 L'association des maires du Sénégal organise la première édition du Salon des Maires et des Communes du Sénégal, qui se tiendra à Dakar, du 22 au 24 septembre 2011. Près de 6000 personnes y sont attendues. Il aura pour particularité d'être un salon d'affaires où « élus, entreprise et partenaires au développement pourraient, ensemble, confronter leurs expériences, découvrir les dernières innovations technologiques et ainsi mieux préparer l'avenir des communes ». Ce salon s'articulera entre espaces dédiés aux différents secteurs d'activités et conférences thématiques axées sur la vie des collectivités locales.

Pour plus d'information : www.globalcitesenegal.com

CUF—Mission à Dakar

Cités Unies France effectuera une mission à Dakar, du 26 au 29 mai 2011. Elle visera notamment, pour le compte de la Plate-forme « coopération et tourisme », à prolonger la réflexion autour du tourisme au Sénégal.

Note de présentation du projet Art Gold au Sénégal

L'objectif de développement du Programme est de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations par le renforcement des capacités, la planification locale participative et la mise en œuvre de projets novateurs de développement local en appui au processus national de décentralisation.

Le Programme ART GOLD Sénégal est proposé comme un cadre opérationnel et facilitateur mis à la disposition des réseaux de la coopération décentralisée. Il constitue aussi une plateforme pour les acteurs et les initiatives de coopération et un mécanisme opérationnel local et intersectoriel pour l'identification et la mise en œuvre des stratégies et projets de coopération. Il repose sur un mode de gestion administrative plus agile et la possibilité de coordination entre différents acteurs nationaux et internationaux présents dans le pays.

L'objectif de développement du Programme est de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations par le renforcement des capacités, la planification locale participative et la mise en œuvre de projets novateurs de développement local en appui au processus national de décentralisation. Son objectif immédiat vise à articuler sur les territoires et dans le cadre du processus de décentralisation et de gouvernance locale, les initiatives politiques et opérationnelles des différents acteurs internationaux, régionaux et locaux.

Source : Portail de la coopération décentralisée au Sénégal
www.cooperationdecentralisee.sn

ART/GOLD qui fait partie d'un dispositif multi-réseaux entend promouvoir une plateforme d'échanges pour les acteurs et des actions pour la concrétisation des initiatives de coopération dans les régions cibles de Louga et Ziguinchor. Le programme vient appuyer la bonne gouvernance locale et la décentralisation dans ces régions d'expérimentation en mettant à la disposition des institutions locales des instruments d'harmonisation de l'action des structures existantes et de canalisation de l'appui de la coopération internationale.

Source : All Africa, janvier 2011